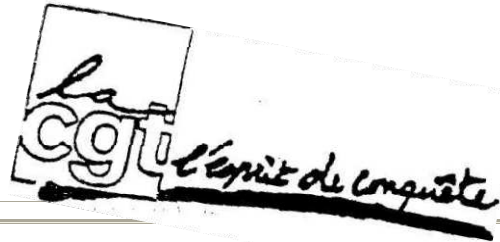


Le service public est un bien public

Publication du syndicat CGT
de la Ville de BOURGES

*Celui qui se bat peut gagner,
Celui qui ne se bat pas a déjà perdu*



Après le 19 mars 2009, amplifions l'action

La nouvelle journée de mobilisation unitaire a été incontestablement un grand coup de semonce. Le 19 mars 2009, il y a eu plus de manifestations, plus de grèves et beaucoup plus de manifestants que le 29 janvier qui marquait déjà une mobilisation exceptionnelle. Le gouvernement ne doit pas ignorer les **3 millions de manifestants recensés dans 219 manifestations**.

Sur l'emploi, le pouvoir d'achat, la protection sociale ..., cette mobilisation a rassemblé de manière très large des millions de salariés du privé et du public, des jeunes, des retraités, des chômeurs, des étudiants.

Cette journée d'action, point d'orgue d'un climat social de plus en plus alimenté par de nombreuses luttes dans les entreprises, est une nouvelle étape de la mobilisation. C'est donc un événement qui interpelle très directement le gouvernement et le patronat. Comment prétendre ignorer cette mobilisation soutenue par près de 80 % des français ? Et pourtant, le gouvernement reste droit dans ses bottes en ne voulant rien changé à sa ligne de conduite. Les grévistes et les manifestants ne sont pas des « démagogues et des irresponsables » comme l'a dit la Présidente du Medef. On nous dit que les caisses sont vides mais il ne faut pas prendre les salariés de ce pays pour des abrutis qui ne comprennent rien. Montrons à nos dirigeants qu'ils ne doivent pas compter sur la division, l'usure et les provocations, en laissant pourrir la situation.

La plateforme unitaire portée par les syndicats doit sans tarder faire l'objet de négociations sérieuses impliquant l'Etat et le patronat.

On essaie de culpabiliser les Français alors que plus que jamais, l'action syndicale est d'actualité dans nombre de pays européens dont la France.

En Europe, après des manifestations à Dublin, Lisbonne, en Lituanie, en Islande, des manifestations syndicales sont programmées le 28 mars à Londres, le 2 avril à Athènes, le 4 avril à Rome, puis des manifestations de portée européenne se dérouleront le 14 mai à Bruxelles, le 15 mai à Madrid et à le 16 mai à Berlin et à Prague.

Cette exigence doit continuer de s'exprimer en élargissant les initiatives d'actions dans les entreprises et les localités. Forts des mobilisations des 29 janvier et 19 mars 2009, les salariés sont en droit d'obtenir à tous les niveaux des résultats sur les salaires, l'emploi, les conditions de travail ... Dans cette période lourde d'enjeux pour l'avenir des salariés, il faut renforcer le syndicalisme, adhérer à la CGT.

Avis de grosse tempête

Plus que jamais la bise souffle fort
Le vent froid des intérêts grandissants
Des gardiens du trésor
Plus que jamais méprisants
Plus que jamais avides
Ils veulent nous faire plier l'échine
Le combat de Goliath contre David
Doit s'amplifier, ne nous laissons pas rouler
dans la farine
De ce pas mon collègue, mon ami
Rejoins le syndicat CGT des municipaux
De tes actes, de tes idées, faisons le semis
Il y en a marre de porter le chapeau

Fais entendre ta voix
Soit acteur des futures conquêtes
Ne laissons pas faire les oiseaux de proie
Sur le monde du travail il y a un avis de grosse
tempête

LES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES



Comme chaque année, le temps fort des réunions des commissions administratives paritaires est l'examen du tableau d'avancement de grade. Ces dernières ont eu lieu le 11 mars 2009.

Pas de grande surprise par rapport aux années précédentes, la disette est toujours la règle en matière d'avancement. L'année dernière, suite à une action intersyndicale réunissant beaucoup de collègues dans le hall de l'hôtel de ville, nous avons réussi à faire un peu décoller les statistiques. Cette année, avec moins de 50 agents en catégorie C, 20 en catégorie B et 7 en catégorie A, ce n'est pas, c'est le moins que l'on puisse dire, l'euphorie dans les services.

Comment ne pas imaginer l'extrême mécontentement des agents, le contraire serait surprenant ! Suite à la réunion de service, au centre technique, nous avons pris ensemble plusieurs décisions. La première était d'écrire à Monsieur le MAIRE, (ce qui a été fait le lendemain) pour lui rappeler encore une fois notre insatisfaction et lui demander une deuxième Commission Administrative Paritaire afin de respecter au minimum les ratios d'avancement qui ont été fixés par le conseil municipal. Cela permettrait que les agents proposés par leur hiérarchie soient nommés. Nous avons également évoqué le régime indemnitaire. Une revalorisation de son montant est aujourd'hui indispensable, il y a urgence.

L'activité des élus CGT au Comité d'Hygiène et de Sécurité



Les nouveaux élus CGT viennent de diffuser des imprimés dans les services afin de donner la parole à nos collègues et recueillir les doléances des

agents sur les questions d'hygiène et de sécurité.

Nous sommes très satisfaits de constater que les collègues les remplissent tout en notant les points importants sur tout ce qui touche aux problèmes d'hygiène et de sécurité.

Nous allons poursuivre cette démarche et soumettre très prochainement à la municipalité les problèmes que vous avez soulevés.

La vie des organismes paritaires, c'est d'abord et avant tout l'affaire de tous.

C'est le sens de notre engagement

LES ANIMATEURS dans l'action !



Travailler dans l'animation, que ce soit auprès des enfants, de la jeunesse et également des personnes âgées, est un métier reconnu et ne doit pas être synonyme de précarité. C'est ainsi que les animateurs du service enfance avec notre Syndicat ont réfléchi et établi des propositions pour que les collègues titulaires à temps incomplet soient nommées à 35 heures et que tous les non titulaires soient intégrés dans la Fonction Publique Territoriale.

Grâce à la création d'un collectif d'animateurs, nous avons obtenu la l'organisation d'une réunion de travail avec la DRH et la direction du service loisirs éducatifs.

Cela s'est concrétisé par les propositions suivantes :

- ❖ **Le passage à temps complet**, en deux parts égales, des 41 animateurs actuellement titulaires à temps incomplet les 1^{er} juillet 2009 et 1^{er} janvier 2010
- ❖ **La stabilisation de 58 agents** en nombre de postes à temps complet, ce qui permettra à 7 agents non titulaires et à 31h30 de pouvoir être nommés à temps complet.
- ❖ **La création de dix postes statutaires** à 28 heures (la CGT a demandé ces postes à 31 h 30)
- ❖ **IAT complémentaire** pour les postes à responsabilité

Il s'agit d'avancées conséquentes qui sont le fruit d'un travail important du collectif des animateurs et du soutien que nous leur avons apporté.

C'est comme cela que nous gagnerons !!!!

L'absentéisme : mauvais remède, bon prétexte

Sous prétexte de lutter contre l'absentéisme, la municipalité a instauré l' "IAT additionnelle" pouvant aller jusqu'à 200 euros bruts pour les agents qui n'ont jamais été malades. Elle aurait dû être plus un complément de salaire si elle avait été répartie à tous équitablement et sans critères. Cela aurait été une des possibilités pour la municipalité **de contribuer à l'augmentation de notre pouvoir d'achat** car le régime indemnitaire reste la solution locale **pour augmenter notre salaire immédiatement**.

Les 200 euros bruts dont 80 % du personnel ne verrons jamais la couleur, doivent être attribués à tous et sans critères aux bas salaires (moins de 1600 euros). Cette prime n'est qu'un leurre ; pour beaucoup d'entre nous, elle détermine les bons et mauvais sujets par une enveloppe financière pré-établie, et comme si cela ne suffisait pas, des ratios sont mis en place.

Pour preuve : plusieurs services ont pris comme référence les ratios du service des espaces verts qui déterminent les attributions de primes suivant les critères cités ci dessous

Noté de 0 à 15.75	=	0 euro de prime
Noté de 15.76 à 18.10	=	50 euros de prime
Noté de 18.11 à 20	=	100 euros de prime

Avec ce système, ce n'est **plus la valeur professionnelle** des agents qui sont prises en compte. Je vous note en fonction de l'enveloppe de mon service et non pas sur vos qualités professionnelles. Moderne n'est-ce pas !

En effet, les notes sont réajustées à l'objectif fixé par les ratios :

Seulement 20% de l'effectif doit toucher la totalité : 100 €
20% de l'effectif ne doit rien obtenir
60 % de l'effectif devront se contenter de la moitié : 50 €

On comprend mieux pourquoi les notes ont considérablement chuté.

Et maintenant le contrôle médical

Plutôt que de se poser les bonnes questions sur l'absentéisme comme le mal vivre au travail et en rechercher les causes, la ville de BOURGES va mettre en place un système de contre visite médicale effectuée par une société suite à un appel d'offre qui pourra à tout instant vous contrôler lors d'un arrêt maladie.

La CGT estime que l'arrêt de travail n'est pas un geste de complaisance, mais le résultat d'une réflexion du médecin et un droit pour le salarié.

Comment réagir face à un contrôle médical ?

Demander la carte professionnelle, **Un médecin ?** Qui l'envoie ? L'employeur

Ce médecin vient vérifier le bien fondé de votre arrêt de travail. Ce médecin payé par votre employeur peut exiger de vous faire reprendre le travail. Ce qui est inadmissible. Donc attention.

Dans ce cas, **demandez-lui de joindre votre médecin traitant : vous n'avez pas vous-même tous les éléments** qui justifient médicalement l'arrêt de travail, ou bien c'est difficile à exposer ;

Si vous devez donner la raison de votre arrêt de travail, donner votre explication sur le plan physique :

« Je suis fatigué » ou « je dors mal » ou « j'ai une douleur ». mais ne donnez pas vos explications sur l'origine de votre état, même si c'est important pour vous : ne dites pas que vous êtes harcelé, en conflit ou que vous avez de mauvaises conditions de travail ou que celles-ci sont inadaptées. Cela ne vous sert pas. Ne parlez pas de vos problèmes personnels : ne dites pas que votre enfant est malade, que vous êtes en instance de divorce, que votre mère vous inquiète... cela ne le regarde pas. Dans tous les cas, soyez ferme sur ce qui est à dire ou non. Il vaut mieux pour cela y avoir pensé avant. N'hésitez pas à en parler à votre médecin traitant, et à des associations soucieuses de la défense de l'accès aux soins.

Bien entendu, des collègues pourront toujours dire, « c'est normal, il y en a trop qui abusent » ! Mais il serait tout de même plus réfléchi d'approfondir la situation de **l'absentéisme et ses causes**. Lors de l'enquête sur les conditions de travail que nous avons réalisée en 2007, celle-ci faisait apparaître des points sur lesquels il aurait été intéressant de travailler. Ce n'est pas très glorieux pour les « ressources humaines »



Pour le maintien des missions du service nettoyage



Il y a quelques semaines, nous avons pris connaissance dans la presse d'un appel à concurrence concernant le service nettoyage. Il s'agissait d'un appel offre portant sur l'entretien des parkings Mairie Cathédrale - Saint Bonnet et des abords.

Surpris par cette décision de confier cette mission à une société privée, nous avons lors du dernier Comité Technique paritaire, interrogé M le Maire.

Minimisant les conséquences de cette décision, ce dernier souligna qu'il n'y avait pas de remise en cause du service. Il ajouta qu'il serait maintenu tant qu'il donnerait satisfaction.

Cette réponse soulève quelque peu des interrogations.... En conséquence, nous préférons nous référer au niveau de satisfaction des usagers ! Ainsi lors de la dernière réunion de quartier « secteur de Mazières » une personne a pris la parole et indiqué : *(le quartier n'a jamais été aussi propre)*

Pas performant les agents du service nettoyage ?

Vos emplois sont menacés ! Le service public est en danger !

La RGPP, vous connaissez ?

La Révision Générale des Politiques Publiques est le cadre conceptuel dans lequel le gouvernement et sa majorité parlementaire entendent diminuer les dépenses publiques, notamment, celles de l'Etat, des Hôpitaux, des collectivités territoriales, de l'Education Nationale, etc.

➤ **Une attaque sans précédent des services publics d'état !**

La diminution drastique des personnels des administrations d'Etat, avec notamment la suppression des directions départementales (DASS, DDPPJJ, DDJ, S DDTEFR, etc)

➤ **La fonction publique territoriale aussi dans le collimateur !**

Afin de ne pas se voir sanctionner dans leurs dotations budgétaires, les collectivités territoriales devront aligner leurs réductions d'effectif sur celle de l'Etat.

➤ **Une mise à mal frontale des statuts !**

- Diminution du nombre de postes ouverts à concours
- Ouverture du recrutement au choix des salariés sur des contrats de droit privé.
- Une fonction publique de métiers avec des rémunérations et des gestions de carrières individualisées.
- Plus de flexibilité, plus d'emplois précaires (30% actuels)
- Autorisation de cumuler des emplois non complets dans différentes administrations.
- Possibilité de modifier le contrat de travail d'un agent et licenciement en cas de refus.
- Possibilité du remplacement des fonctionnaires par des intérimaires.

Sous prétexte de l'amélioration du service public et de la réduction des déficits, cette réforme vise à transférer au secteur privé des activités placées sous l'égide de la solidarité. Une telle remise en cause est inacceptable !! N'oublions pas, qu'en ces temps de crise du capitalisme, où les plus faibles des travailleurs payent le plus lourd tribut, cette crise est atténuée grâce à la répartition assurée par les services publics.

Le syndicat ça marche, le syndicat j'y vais !

Bulletin d'adhésion

NomPrénom.....Service.....

Pour nous contacter : Syndicat CGT des Fonctionnaires et agents Territoriaux de la Ville de Bourges

Bureau syndical CGT, Hôtel de ville, 3^{ème} étage (ancienne mairie)

Tél/Fax 02-48-57-82-47 – Port 06-72-49-25-60 / permanence tous les lundis

E-mail : cgt.territoiaux.vdb@ville-bourges.fr

Sites internet : www.spterritoiaux.cgt.fr - www.ud18.cgt.fr